

**27^e Congrès de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN)
Une profession engagée !**
30, 31 mai et 1^{er}, 2 juin 2006, Chicoutimi

Bilan du regroupement privé



fneeq 
CSN

Table des matières

1.	INTRODUCTION.....	301
2.	BILAN DES ACTIVITÉS.....	301
	2.1 <i>La réforme de l'éducation</i>	301
	2.2 <i>La profession enseignante</i>	302
	2.3 <i>Les négociations, la syndicalisation et la vie syndicale</i>	303
	2.4 <i>L'enseignement privé</i>	304
3.	PERSPECTIVES	305
	ANNEXE 1 - EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 1 ^{ER} , 2 ET 3 JUIN 2005	307

1. INTRODUCTION

L'action du regroupement des syndicats des établissements d'enseignement privés s'articule autour de cinq axes majeurs :

- Ø favoriser la vie syndicale des syndicats membres du regroupement;
- Ø susciter la discussion et la résolution de problèmes communs au regroupement;
- Ø s'occuper de tout sujet relatif à la négociation et à l'application de conventions collectives;
- Ø former des groupes de travail aux fins d'étude de dossiers spéciaux;
- Ø désigner les représentantes et les représentants du regroupement au bureau fédéral et aux différents comités de la fédération.

Au cours du mandat 2003-2006, le regroupement s'est enrichi de quatre nouveaux syndicats, soit : le Syndicat des professeurs de l'enseignement secondaire du Collège Jean-de-Brébeuf (secondaire), le Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Esther-Blondin (secondaire), le Syndicat des enseignantes et enseignants de Villa-Maria (secondaire) et, très récemment, le Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège André-Grasset (collégial). Pour le regroupement s'est ainsi ajouté quelques centaines de nouveaux membres, mais surtout, de nouvelles sources d'expertises et de dynamisme.

Le regroupement privé compte donc maintenant plus de 2000 membres dans 29 syndicats répartis comme suit :

- Ø quatre au niveau de l'enseignement collégial;
- Ø vingt-quatre sont de l'ordre de l'enseignement préscolaire, primaire ou secondaire;
- Ø un couvre les quatre ordres d'enseignement (Collège Stanislas).

Pour le mandat 2003-2006, la représentation du regroupement privé au sein du comité exécutif fut assurée par Caroline Senneville pendant toute la durée du mandat. Céline Twigg a agi à titre de déléguée de la coordination jusqu'en septembre 2004. Elle fut remplacée par André Chartrand jusqu'à la fin du présent mandat.

2. BILAN DES ACTIVITÉS

2.1 La réforme de l'éducation

Au cours du mandat 2003-2006, la réforme de l'éducation est demeurée au premier plan des préoccupations du milieu scolaire. L'ampleur de cette réforme est considérable. Plusieurs changements d'envergure ont été amorcés au cours des dernières années, dont le degré d'implantation est variable : la décentralisation des pouvoirs vers le palier local, la reddition de comptes, le partenariat avec la communauté, le virage technologique, la réforme du curriculum et

des programmes, le renouvellement des pratiques pédagogiques et d'évaluation. Alors que l'implantation amorcée au primaire en septembre 1998 a suscité beaucoup d'incertitude, la mise en place de la réforme au secondaire s'est entamée difficilement et dans un contexte de contestations grandissantes.

La réforme de l'éducation est restée un sujet de réflexion du regroupement tout au long du dernier mandat. Selon toute vraisemblance, cela sera également le cas au cours du prochain mandat. À cet égard, le regroupement a organisé, lors de sa réunion de mars 2004, une rencontre sur le thème : *L'organisation du travail au temps de la réforme scolaire*. À cette occasion, une conférence a été donnée par monsieur Jean-François Giguère, coordonnateur de la mise à l'essai des programmes au ministère de l'Éducation du Québec, (l'actuel ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)). Cette conférence a été suivie d'une table ronde avec des panélistes provenant de syndicats affiliés à la FNEEQ et dont l'institution faisait partie des écoles ciblées ou pilotes choisies par le ministère de l'Éducation.

Par ailleurs, différents aspects de la réforme scolaire ont été à l'ordre du jour de plusieurs réunions du regroupement. Notamment, des réflexions dans la foulée des travaux du comité école et société qui a produit plusieurs documents sur cette question et dont le regroupement a été régulièrement saisi.

2.2 La profession enseignante

Dans ce dossier, le regroupement a été plus particulièrement consulté sur trois questions importantes : la création d'un ordre professionnel, l'avenir de la profession enseignante et le débat entourant le projet de loi sur la divulgation des antécédents judiciaires.

En ce qui concerne la création d'un ordre professionnel, le regroupement privé avait déjà pris position en défaveur de cette orientation pendant le mandat 2000-2003. Le débat s'étant poursuivi, le regroupement privé y a contribué en maintenant ses efforts pour contrer la création d'un tel ordre. À cet effet, il s'est doté d'un plan d'action dont les différents éléments ont été mis en œuvre. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a annoncé l'abandon du projet au printemps 2005. Le regroupement est satisfait de cette conclusion du ministre à laquelle elle a contribué par son action.

À l'automne 2003, le Conseil supérieur de l'éducation sollicitait l'avis de la FNEEQ dans le cadre de ses travaux sur la profession enseignante. Le comité école et société a donc préparé un avis, dont le regroupement a approuvé les lignes directrices. À la suite de l'envoi de l'avis, la commission consultative du Conseil supérieur de l'éducation a demandé à rencontrer la FNEEQ. Ont représenté la FNEEQ devant la commission : Caroline Senneville, alors vice-présidente et responsable du regroupement privé, Céline Twigg, déléguée à la coordination du regroupement et André Chartrand, membre du comité école et société. Ce fut là une occasion où plusieurs préoccupations du regroupement privé ont pu être entendues. À ce titre, mentionnons le manque

de valorisation de la profession, la formation des maîtres et l'accès à la profession et l'intégration des TIC.

Toujours concernant le dossier de la profession enseignante, en octobre 2004, le regroupement a reçu monsieur Jean-Pierre Proulx, président du Conseil supérieur de l'éducation, qui est venu présenter l'avis du conseil sur la profession enseignante : *Un nouveau souffle pour la profession enseignante*.

Le regroupement s'est également impliqué dans le dossier concernant la déclaration des antécédents judiciaires par les enseignants. À l'automne 2004, un premier projet de loi avait été publié dans la *Gazette officielle*. André Chartrand, délégué à la coordination du regroupement privé, a fait part de ses remarques à la responsable du dossier à la CSN, Marie Roy. Plus tard, Caroline Senneville fera une intervention conjointe avec Pierre Patry, trésorier de la CSN, en commission parlementaire sur cette question. Cette réglementation a été adoptée en juin 2005.

2.3 Les négociations, la syndicalisation et la vie syndicale

Ø Les négociations

Plusieurs négociations ont eu lieu au cours du mandat. Ces négociations se sont caractérisées par une attaque frontale sur la tâche, et par le durcissement des positions patronales dans la foulée des ententes du secteur public sur les 32 heures de présence obligatoire à l'école.

Voyant venir la vague, le regroupement privé avait adopté, lors d'une réunion du regroupement, une résolution dans laquelle il invitait ses syndicats à résister à l'importation du modèle du secteur public sur la tâche d'enseignement. À ce jour, le modèle dit des « 32 heures » n'a été introduit dans aucune des ententes signées par nos syndicats.

Toutefois, ce résultat n'a pu être obtenu que grâce à une lutte énergique et déterminée de nos syndicats auxquels nos conseillers ont accordé un soutien indéfectible. Cette lutte a été particulièrement difficile et éprouvante dans la négociation au Collège Saint-Sacrement de Terrebonne. En effet, après quelques jours de grève exercés par le syndicat, l'employeur a décrété un lock-out fin juin 2005 en menaçant de ne pas verser les payes de vacances; rappelons que les enseignantes et les enseignants n'ont été de retour au travail que le 4 octobre suivant. De même, dans le conflit au Collège Notre-Dame-de-Lourdes, les enseignantes et les enseignants ont été mis en lock-out pendant trois semaines au printemps 2005 et ont dû faire face à une menace de fermeture de l'institution. La direction du collège est allée jusqu'à inviter les parents à inscrire leur enfant dans d'autres écoles!

Comme le dit l'expression populaire : *Y'en a pas eu de facile!*

Des ententes ont été conclues dans les établissements suivants :

- Ø à l'Atelier de musique de Jonquière;
- Ø au Collège de Lévis;
- Ø au Collège Notre-Dame-de-Lourdes;
- Ø au Collège Notre-Dame-du-Sacré-Cœur;
- Ø au Collège Sainte-Anne-de-La-Pocatière;
- Ø au Collège Saint-Sacrement;
- Ø à l'École secondaire Saint-Joseph;
- Ø à l'École Vanguard;
- Ø à l'Institut d'ébénisterie du Québec (soutien);
- Ø au Séminaire Saint-François;
- Ø au Centre d'intégration scolaire;
- Ø à l'Institut Teccart.

Plusieurs négociations sont en cours et d'autres seront mises en chantier sous peu.

Ø La syndicalisation

Dans son bilan 2000-2003, le regroupement privé écrivait : « *Conjointement avec le service de la syndicalisation de la CSN, le regroupement privé lançait une vaste campagne de syndicalisation auprès d'enseignantes et d'enseignants œuvrant dans le réseau privé. Les résultats sont attendus* ». Cet effort de syndicalisation s'est maintenu pendant le mandat 2003-2006 et cette fois, les résultats sont au rendez-vous. Tel que nous l'avons mentionné en introduction, quatre nouveaux syndicats du réseau de l'enseignement privé se sont joints à nous, portant ainsi à plus de 2000 le nombre des membres du regroupement.

Ø La vie syndicale

Tout au cours du mandat, les réunions du regroupement furent un succès. L'introduction de rencontres régionales ponctuelles afin de répondre à des besoins spécifiques a été une initiative appréciée. De même pour la rencontre ponctuelle des syndicats du collégial privé sur des questions qui leur sont spécifiques. De plus, afin de répondre aux besoins des membres, le regroupement a offert ces formations : analyse financière, négociation.

2.4 L'enseignement privé

Au cours du mandat qui s'achève, le regroupement a été interpellé par deux questions qui touchent spécifiquement le réseau de l'enseignement privé : le financement public du réseau et la gouvernance des institutions d'enseignement privé.

Le financement public du réseau de l'enseignement privé a été remis en question sur la place publique à l'occasion de deux événements très médiatisés. D'une part, à l'automne 2004, la Coalition pour la défense et la promotion de l'enseignement public, principalement composé de la CSQ, de la FCSQ (Fédération des commissions scolaires du Québec) et la FCPO (Fédération des comités de parents du Québec) réclamait la fin du financement public de l'enseignement privé. D'autre part, à l'hiver suivant, le gouvernement du Parti libéral du Québec annonçait son intention de subventionner à 100 % des écoles privées ethnoreligieuses. Cette décision avait soulevé un tollé dans la population.

Dans ce contexte, la FNEEQ décidait de revisiter ses positions sur cette question afin d'intervenir sur la place publique le cas échéant. Le regroupement privé a donc été convié à examiner ce sujet et a contribué très activement au débat qui a eu lieu au conseil fédéral de juin 2005, débat qui a permis d'apporter des précisions importantes quant à la position de la FNEEQ (voir l' Annexe 1).

Par ailleurs, depuis plusieurs années déjà, le regroupement privé invite ses syndicats à réclamer dans leur négociation de convention collective d'être représenté au conseil d'administration de leur institution. Les conflits de travail au Collège Saint-Sacrement de Terrebonne et au Collège Notre-Dame-de-Lourdes ont été marqués par des lock-out largement critiqués tant par les parents que par les syndicats et les acteurs du milieu, et ont mis en évidence avec encore plus d'acuité un problème de gouvernance dans les écoles privées. En effet, ni le personnel, ni les parents n'ont de représentants dûment élus par leurs pairs sur les conseils d'administration de certaines institutions d'enseignement privées. À aucun moment donc, ces acteurs privilégiés du milieu scolaire ne peuvent avoir voix au chapitre dans des décisions qui ont des conséquences directes et importantes sur l'ensemble de la communauté éducative qui se crée autour d'une école.

À cet égard, le regroupement privé, conjointement avec le comité exécutif de la FNEEQ, a interpellé le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Jean-Marc Fournier, dans une lettre ouverte publiée dans *Le Devoir*. À la suite de cette lettre, des représentations politiques ont été faites lors de deux rencontres qui ont eu lieu au MELS sur cette question. Lors d'un premier rendez-vous, Caroline Senneville et André Chartrand ont rencontré l'attaché politique du ministre. Une deuxième rencontre a eu lieu sur cette question au MELS avec la direction générale de l'enseignement privé. À cette dernière réunion étaient également présents Maryse Girard, présidente du Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Notre-Dame-de-Lourdes et Jean Grenier, conseiller syndical à la FNEEQ.

3. PERSPECTIVES

La syndicalisation grandissante dans les écoles privées offre, il va sans dire, de belles perspectives au regroupement et à la fédération. Elle pose cependant de nombreux défis à notre organisation. En effet, l'arrivée de nouveaux syndicats, aussi stimulante soit-elle, demande un encadrement particulier et un suivi plus serré autant de la part des personnes conseillères que de la coordination du regroupement. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de la syndicalisation

d'enseignantes et d'enseignants qui n'avaient jamais été syndiqués auparavant, et s'applique dans une moindre mesure dans le cas d'une affiliation d'un syndicat indépendant. Pour les tout nouveaux syndiqués, le défi est souvent triple, car en plus d'avoir à se familiariser avec l'existence même d'un syndicat, ils doivent s'approprier toute la culture syndicale du regroupement et de la fédération tout en négociant une première convention collective! Comme regroupement, nous devons donc, dans les prochaines années, veiller à ce que ces nouveaux syndicats bénéficient de tout le soutien dont ils ont besoin afin d'améliorer leurs conditions de travail, mais aussi d'avoir une vie syndicale stimulante. Il s'agit là d'un dossier prioritaire, car notre capacité à bien accueillir nos nouveaux membres sera garante de notre capacité à syndiquer de nouveaux groupes.

La vie syndicale à l'intérieur de nos syndicats demeurera pour nous une préoccupation constante. Pour ce faire, le regroupement se propose, lors du prochain mandat, de continuer à insister sur l'importance des libérations syndicales. Un projet de campagne, assorti d'un argumentaire, servira d'outil pour sensibiliser et convaincre les syndicats du regroupement de la nécessité de ces libérations, à la fois pour la qualité de la vie syndicale à l'interne, mais aussi pour mieux participer aux différentes activités (formation, colloques, instances) de la fédération. Nous chercherons aussi à favoriser une prise en charge plus collective des responsabilités syndicales, surtout en période de négociation, période où la mobilisation est des plus cruciales.

L'entrée en vigueur, plusieurs fois reportée, de la réforme au niveau secondaire s'est effectuée à la rentrée de septembre 2005. Or, cette réforme appelle des changements profonds. Un nouveau curriculum, de nouveaux programmes, un nouveau modèle de gestion, de nouvelles pratiques professionnelles et de nouvelles technologies de communication constituent autant de facteurs qui affecteront la profession enseignante. Le regroupement privé devra continuer à suivre ce dossier afin que l'implantation de la réforme et des nouvelles technologies d'information et de communication ne se fasse au détriment des conditions de travail difficilement acquises. Le regroupement espère intensifier son action autour de l'organisation scolaire et de l'organisation du travail, tout cela alors que certaines directions en profitent pour être en demande sur les tâches connexes à l'enseignement, ainsi que sur le temps de réunion. Notre liberté pédagogique devra aussi être protégée, voire améliorée. Les spécialistes pédagogiques dans la mise en œuvre de cette réforme, ce sont les enseignantes et les enseignants, il demeure crucial qu'ils continuent à jouer un rôle important et critique, et non pas à être de simples exécutants.

Depuis quelques années, le regroupement et la fédération sont devenus des interlocuteurs de plus en plus crédibles et reconnus de l'enseignement primaire et secondaire, que ce soit auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou du Conseil supérieur de l'éducation, notamment. Un *membership* plus important ne peut certes pas nuire à cette crédibilité grandissante, mais il faut aussi noter la volonté de la fédération de prendre sa place dans les débats touchant l'école primaire et secondaire. Cela doit se poursuivre afin que la FNEEQ consolide son action sur l'ensemble des réseaux et qu'elle soit davantage connue et reconnue par le milieu scolaire québécois.

ANNEXE I

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 1^{ER}, 2 ET 3 JUIN 2005

« Point 21. Le financement public de l'école privée

Que la FNEEQ :

- § Réaffirme son engagement en faveur d'un seul réseau d'éducation public pour toutes et tous;
- § Exige, à l'instar de la CSN, du gouvernement du Québec qu'il mette fin au sous-financement actuel de l'éducation et réclame un financement considérablement accru de l'école publique;
- § Milite activement pour un élargissement de la mission de l'école;
- § Réaffirme sa position d'une intégration, par conversion, des établissements privés au secteur public, dans le respect des droits des enseignantes et des enseignants qui y œuvrent, s'oppose à la réduction graduelle du financement des écoles privées, et, qu'en attendant, on assure le maintien des paramètres actuels des subventions du réseau d'enseignement privé;
- § Réclame un débat public sur le recours à la sélection des élèves, au public comme au privé, en regard de la responsabilité que devraient avoir tous les établissements scolaires envers tous les élèves;
- § Organise un moment de réflexion collective sur le financement du système scolaire et la ségrégation scolaire, au plus tard au congrès de 2006. »

